



**Conseil syndical PETR Syndicat Mixte du Lézérou – Procès-Verbal**

**Procès-verbal de la séance du conseil syndical  
du 22 février 2024 à 20H30 (Pont de Salars).**

**Présents :**

Communauté de Communes Pays de Salars

Michel GALIBERT  
Delphine ALLIE  
Hervé COSTES  
Yves REGOURD  
Daniel JULIEN  
Joel VIDAL

Membres titulaires

Eric CHAUCHARD  
Régis NESPOULOUS  
Isabelle SEZE  
Jean-Paul LABIT

Membres suppléants

Communauté de Communes Lézérou-Pareloup

Bernard CLUZEL  
Francis BERTRAND  
Patrick CONTASTIN  
Jean-Michel ARNAL  
Arnaud VIALA

Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD  
Ghislaine ALARY

Membres suppléants

Julien FAVIER a donné pouvoir à Pierre-Louis BERNAD.  
Guy LACAN a donné pouvoir à Ghislaine ALARY.  
Nicolas MASSOL a donné pouvoir à Régis NESPOULOUS.  
Serge GELY a donné pouvoir à Isabelle SEZE.  
Robert BOS a donné pouvoir à Jean-Paul LABIT.

Jean-Michel ARANAL est nommé secrétaire de séance.

**Présents : 11 titulaires – 6 suppléants –**

**Votants : 14 sauf pour la délibération relative au vote du compte de gestion et compte administratif où Arnaud VIALA et Yves REGOURD ne prennent pas part au vote.**

---

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Président donne lecture du compte administratif il effectue une lecture par chapitre budgétaire lequel compte administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	554 793.92 €	114 633.12 €
<b>Recettes</b>	550 625.56 €	106 976.52 €
<b>Résultat 2023</b>	- 4 168.36 €	-7 656.60 €
<b>Solde reporté 2022</b>	165 115.34 €	228 085.38 €
<b>Résultat avec solde reporté</b>	160 946.98 €	220 428.78 €

Le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion tenu par le comptable public.

Arnaud VIALA et Yves REGOURD se retirent de la séance et Jean-Michel ARNAL demande à l'assemblée délibérante de procéder au vote du compte administratif 2023.

*À l'unanimité, le conseil syndical vote l'adoption du compte administratif 2023.*

## AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président dit que le résultat à affecter est de 160 946.98 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et aucun besoin de financement, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 en recettes de fonctionnement soit 160 946.98 €.

En recettes d'investissement au compte 001 le résultat d'investissement de 220 428.78 € sera inscrit.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ladite affectation.

*À l'unanimité, le conseil syndical décide d'affecter le résultat tel que présenté.*

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président énonce et propose les principales orientations budgétaires pour le budget primitif 2024, sur la base du rapport qui a été adressé aux élus.

*À l'unanimité, le conseil syndical acte la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et est favorable aux orientations du rapport d'orientations budgétaires.*

**DETERMINATION DES TARIFS POUR LES ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES 2024**

Arnaud VIALA précise que la détermination des tarifs des services offerts aux usagers dans les domaines du sport et de la culture nécessite un positionnement et une délibération du conseil syndical.

Le Président demande aux élus de procéder au vote des tarifs tels qu'ils ont été proposés par les commissions. Voir ci-après.

Pour l'animation sportive :

Champs d'activités		Participation par participant
En régie	Stages multisports	10,00 €
Prestataires extérieurs	Accrobranche ou Escalade	15,00 €
	Mini Quad	15,00 €
	Mini MotoCross	15,00 €
	Paintball	20,00 €
	Karting	25,00 €

Pour les événements de la programmation culturelle, ils s'établissent comme suit :

Publics	Participation par participant
Spectacle en salle – adulte à partir de 18 ans (en soirée)	10,00 €
Spectacle en salle - Moins de 18 ans (en soirée)	5,00 €
Spectacle en salle jusqu'à 6 ans (journée et soirée)	Gratuit
Spectacle en salle - adulte et enfant de plus de 6 ans (en journée)	5,00 €
Participation dans le cadre scolaire par élève (ex : ateliers, spectacles, ...) (Gratuit pour les accompagnateurs)	2.00 €
Stages culturels ou ateliers de médiations culturelles - durée de 2 jours ou +.	30.00 €
Stages ou ateliers de médiations culturelles - durée d'un jour	15.00 €
Stages ou ateliers de médiations culturelles - durée de ½ journée	10.00 €

A titre dérogatoire pour l'année 2024, les tarifs des animations culturelles suivantes s'établissent comme suit :

Spectacle « Pont de Salars 1944-2024 » 28 et 29 juin 2024- adulte à partir de 18 ans	18.00 €
Spectacle « Pont de Salars 1944-2024 » 28 et 29 juin 2024 – entre 11 et 18 ans	10.00 €
Spectacle « Pont de Salars 1944-2024 » 28 et 29 juin 2024 – moins de 11 ans	Gratuit
Festival d'Automne 2024 – Enfants et Adultes	Gratuit

*À l'unanimité, le conseil syndical adopte les tarifs tels que présentés ci-dessus.*





## ATTRIBUTION DE SUVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET EVENEMENTIELLES

Il est rappelé à l'assemblée que, chaque année, le Syndicat Mixte du Lévézou soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes, dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.

Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le Syndicat Mixte du Lévézou attribue une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

Plusieurs demandes sont parvenues au PETR et ont été instruites techniquement. Le Président donne lecture des demandes reçues et des propositions d'attribution.

Le Président indique la commission a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

Lévézou Ségala Handball : 2 080 €

Envol Gym : 2 500 €

Lévézou Ségala Rugby : 2 500 €

Jeunesse Sportive Lévézou Football : 2 180 €

Entente Salles Curan – Curan Football : 1 680 €

Union Haut Lévézou Football : 1 380 €

Association « Arts et Cultures Trémouilles en Lévézou : 100 € pour l'organisation de la manifestation « Salon Exposition des Artistes Amateurs »

Il demande au conseil de se positionner sur l'octroi de ces subventions.

***À l'unanimité, le conseil syndical valide les montants des subventions tels qu'exposé.***

**CULTURE : LES RENDEZ-VOUS ARTISTIQUES DU LEVEZOU : PROGRAMMATION CULTURELLE : « LA DANSE SANS TOUT SES ETAS » SIGNATURE D'UNE CONVENTION.**

Dans le cadre de la programmation culturelle 2023, il a été validé par délibération en date du 2 février 2023, une programmation, sur deux années 2023 et 2024, liée à la thématique de la danse : « La danse dans tous ses états ».



Dans le cadre de cette programmation culturelle, plusieurs actions ont été réalisées par différents acteurs associatifs ou institutionnels sur le territoire afin de promouvoir les différentes pratiques artistiques de la danse.

Il est proposé de clôturer le dispositif « La danse dans tous ses états » par un spectacle familial « Rites » animé par un guide-chorégraphe de la compagnie « Propos ».

***À l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à signer la convention avec la compagnie.***

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30**

**Le secrétaire de séance**

*Sela Fave.*

**Fait et arrêté le 11 avril 2024**

**Le Président**

**Arnaud VIALA**